

## LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION SOURCE INTÉRESSANTE POUR LE GÉNÉALOGISTE

Les Archives de l'Etat conservent une belle série de registres de recensements de la population du 19ème siècle. L'ensemble des habitants de toutes les communes valaisannes s'y retrouve. Inutile de dire que ce genre de source peut être d'une grande utilité pour le généalogiste qui sait l'exploiter. C'est la raison pour laquelle j'aimerais présenter ces documents.

Si, dans la Bible, l'évangéliste nous parle déjà avant la naissance du Christ d'un recensement romain en Palestine, dans nos latitudes les plus anciens recensements systématiques de toute une population ne remontent pas au-delà de la Révolution française. Mais dès cette date ils deviennent très fréquents. Examinons-les rapidement dans un ordre chronologique.

### 1798

Le premier recensement a eu lieu en Valais en novembre et décembre 1798. Notre pays était à peine devenu canton de la République Helvétique. C'est la raison pour laquelle un rapport détaillé des résultats des communes et cercles fut livré à Berne sous forme de tabelles, elles se trouvent aujourd'hui aux Archives fédérales. Les données sont sans doute intéressantes, comme le montre l'exemple tiré du district d'Hérémence.

«Nax et Vernamiège compris ensemble, nombre total comme suit : maisons : 79 ; personnes : 423 ; raccards : 99 ; granges : 198.  
Nendaz, nombre total des villages et hameaux comme suit : maisons : 204 ; personnes : 987 ; raccards : 189 ; granges : 289.»

Mais ce recensement n'est guère utile pour le généalogiste car il n'existe pas de listes nominatives de la population.

### 1802

Le prochain recensement a eu lieu déjà quatre ans plus tard, donc en 1802, entre temps, le Valais était devenu une République indépendante sous protection française. Officiellement ce recensement a été ordonné par la «loi sur la formation des conseils et nominations des autorités de communes et de dizains et sur la nomination de la députation à la diète». La République était divisée en douze districts. Les communes du district de Conthey faisaient partie de Sion (Conthey, Vétroz, Nendaz) et de Martigny (Ardon, Chamoson). La commune d'Ayent appartenait encore au district de Sion. Les directives aux administrations communales chargées du recensement n'étaient probablement que très incomplètes et peu claires. Les conséquences se firent remarquer dans les résultats: les vallées de Conches et de Saas ne livrèrent aucun résultat; dans ces cas on reprit tout simplement les chiffres de 1798.

Le district de Rarogne ne livra que des chiffres pour les différentes communes, mais aucun nom. Ailleurs, comme par exemple à Hérémence, on trouve des listes de familles du genre :

«Antoine Seppey et Jennete Dayer sa femme, et Antoine et Mathieu ses fils, et Jennete et Marie ses filles	6
Antoine Marie Dayer et Marie Dayer sa femme et Magdalene sa fille et Jean Roserain son pupille	4
François Burnissen et Margarete Levran sa femme et Jean, Michel et Antoine ses fils, et Marie sa fille»	6

A Stalden on sépara toute la population en huit catégories: communiers par héritage, fils de communiers, épouses et veuves de communiers, filles de communiers ; habitants, épouses et veuves d'habitants, fils d'habitants, et filles d'habitants. En tout nous trouvons 110 noms! En 1798 la commune avait indiqué 141 votants et une population totale de 530 âmes...

A première vue les listes de la population des districts et communes bas-valaisannes semblent plus complètes et meilleures, mais elles aussi sont à utiliser avec beaucoup de précaution car les dates de naissances ou les indications d'âges manquent partout et les prénoms sont souvent inexacts. Toutefois ces listes peuvent, dans certains cas, rendre de précieux services aux chercheurs, notamment là où les registres de paroisse ont été détruits suite aux troubles politiques et guerriers des années 1798/99 ou lorsque les inscriptions n'ont pas été faites correctement parce que les desservants avaient du quitter leurs paroisses.

### 1811, 1816, 1821

Nous pourrions presque passer sous silence ces trois recensements car ils ne présentent pour ainsi dire aucun intérêt pour le généalogiste. Les administrations n'ont probablement pas établi des listes

nominatives de la population et si il en existait elles n'ont pas été conservées.

En 1811 le recensement était mis sur pied par la France. Le Valais était devenu Département du Simplon et faisait partie de l'Empire napoléonien. Selon les directives du préfet Derville Malécharde tous les individus avaient l'obligation de se présenter à la maison de commune devant le maire pour y faire la déclaration de leurs noms, prénoms, âges et profession. Ces listes, ont-elles été envoyées à Paris? Peut-être? Les Archives de l'Etat n'en ont pas connaissance.

En 1816, donc à peine une année après l'entrée du Valais dans la Confédération, un nouveau recensement a été décidé par la Diète cantonale, qui demandait des listes séparées pour les communiens, les confédérés et les étrangers.

Le prochain recensement eut lieu en 1821 «pour rectifier les contingents d'hommes que chaque commune fournit aux milices nationales». Quelques listes des deux derniers recensements ont été conservées dans certaines archives communales ou, pour Sion, dans les archives bourgeoises. Les Archives de l'Etat possèdent que des tabelles récapitulatives mais aucune liste nominative.

## 1829

Dans sa séance du 11 mai 1829, la Diète de la République et Canton du Valais ordonna, par la loi concernant les droits de bourgeoisie et de communauté : «Aussitôt après la publication de la présente loi, il sera ouvert dans chaque bourgeoisie ou commune, un registre matricule de tous les bourgeois ou communiens domiciliés ou non domiciliés».

Chargé de l'exécution de cette décision, le Conseil d'Etat décida le 18 juillet de faire parvenir aux communes des registres imprimés destinés au nouveau recensement, en leur demandant de les remplir et de les renvoyer jusqu'au 1er septembre.

Dans les procès-verbaux du Conseil d'Etat nous apprenons que les registres ne rentrèrent que difficilement à Sion jusque vers la fin de l'année.

L'ensemble de la population valaisanne est enregistrée par commune et divisée en cinq catégories ou classes :

- La 1ère comprenant les bourgeois ou communiens domiciliés dans la commune
- La 2ème comprenant les bourgeois ou communiens établis hors de la commune
- La 3ème comprenant les patriotes qui séjournent temporairement dans l'endroit sans y être communiens
- La 4ème comprenant les habitants non patriotes
- La 5ème comprenant les professionnels, domestiques et ouvriers étrangers sans domicile fixe.

Pour chaque personne les renseignements suivants sont requis: nom, prénom, année de naissance, qualité ou profession, facultés intellectuelles, lieu de naissance, moralité... Une dernière colonne du registre est réservée à des observations. Nous y trouvons par exemple : «enfant illégitime» ; «reçoit une pension d'Angleterre» ; «aveugle et soutenu par l'Etat» ; «en prison à Sion» ; «sans nouvelles, probablement décédé»... etc.

Ce recensement est à divers points de vue très précieux: c'est le premier dont nous avons des listes complètes de noms par commune. Nous pouvons le considérer également comme le premier registre des bourgeois ou communiens, bien qu'il ne peut satisfaire à tous les désirs dans ce domaine. En ce qui concerne les bourgeois non domiciliés les communes ne se sont guère données beaucoup de peine. Prenons l'exemple de Loèche : après avoir inscrit la famille du major Meinrad von Werra, domiciliée à St-Maurice, le secrétaire a simplement ajouté: «Nous avons encore beaucoup de bourgeois non domiciliés mais ils ne se sont pas annoncés et nous ne sommes pas en mesure de les indiquer avec leurs enfants».

Si certaines administrations communales se sont données la peine de remplir consciencieusement toutes les colonnes en qualifiant même par exemple les facultés intellectuelles de chacun par «très bien» (rarement !) «bien», «médiocre», «borné», «nul» ou «aliéné», d'autres se sont contentées de remplir les trois premières colonnes (nom, prénom, année de naissance) et ont laissé souverainement en blanc les autres. Avec les années de naissance et parfois aussi avec les prénoms il s'agit d'être prudents, ils ne concordent pas toujours avec les indications contenues dans les registres des baptêmes. Mais dans l'ensemble, le recensement de 1829 est le premier qui rend de très précieux services aux généalogistes. Dans les listes alphabétiques les gens se retrouvent groupés par familles, ainsi on obtient une excellente image de la structure des familles de chaque commune.

### **1837, 1846, 1850**

Les trois recensements suivants sont encore des relevés cantonaux qui se présentent d'une manière très semblable à celui de 1829. Les listes de la population ont été remplies par l'administration communale; elles sont en général alphabétiques. En 1837 et 1846 on ne demanda pas de dates de naissance, cela ne simplifie évidemment pas l'identification des personnes. Par ailleurs, les mêmes réserves que pour le recensement de 1829 s'imposent.

Un recensement eut lieu aussi en 1860, mais nous ne possédons pas les listes nominatives.

### **1870 et 1880**

En 1870 s'effectua le premier recensement fédéral. Il nous apporta une grande nouveauté: chaque ménage du remplir un formulaire. Cela présente bien sûr l'avantage, de pouvoir reconnaître tout de suite la structure familiale composée des parents, enfants, grands-parents, domestiques et servantes. Les données sont généralement bien plus fiables que lors des recensements précédents. Les feuilles ne pouvaient être simplement remplies par le secrétaire communal, chaque chef de famille devait signer sa feuille. Malheureusement tout une série de documents, notamment pour le Haut-Valais, n'existe plus : pour Conches manquent les feuilles des communes de Bellwald, Fiesch, Lax, Mühlebach, Münster, Niederwald, Oberwald, Ritzingen et Selkingen ; pour Rarogne occidental manquent les huit communes Ausserberg, Blauen, Bürchen, Hohtenn, Niedergesteln, Raron, Steg et Unterbäch. Manquent encore Eisten dans le district de Viège ainsi que Inden et Varen dans le district de Loèche. Pour le Valais romand la documentation est complète. Il faut toutefois savoir que les feuilles de Chermignon, Icoigne et Montana sont regroupées sous Lens ; Vissoie faisait partie encore de la commune d'Ayer et Vemayaz de celle de Salvan.

Le recensement de 1880 a été effectué de la même manière, mais les documents ont été bien mieux conservés: nous déplorons uniquement le manque de données de la population de la ville de Brigue. Par la suite des recensements fédéraux eurent lieu tous les dix ans. Mais la documentation n'a plus été conservée. Les raisons sont multiples. D'une part l'introduction de l'état civil fédéral apporta une grande unification et simplification du contrôle de la population.

Les communes elles-mêmes ont introduit un contrôle rigoureux des habitants, cela laisse presque paraître les grands recensements comme superflus. D'autre par la documentation actuelle des recensements est devenue tellement volumineuse qu'il ne serait pas raisonnable de la conserver entièrement. Après l'exploitation par l'office fédéral des statistiques le matériel est détruit afin de satisfaire aux exigences de la loi sur la protection des données personnelles.

Encore un petit conseil : celui qui ne s'intéresse qu'aux chiffres n'est nullement obligé d'avoir recours aux documents originaux : il peut se servir aisément de la publication très détaillée du Dr. Léo Meyer : Les recensements de la population du canton du Valais de 1798 à 1900, dans Travaux de statistiques du canton du Valais, 1907, p. 1-96.

*Bernard Truffer*